

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Tout le personnel infirmier et les médecins des hôpitaux du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 6 avril 2020

OBJET : Clarification du type de précautions additionnelles à instaurer pour la clientèle en suspicion ou confirmée COVID-19

La dernière diffusion des lignes directrices a semé une certaine confusion sur l'application des précautions additionnelles à mettre en place. Afin d'aider les cliniciens à prendre les meilleures décisions et d'éviter l'ambiguïté, le Service de prévention et contrôle des infections, en collaboration avec l'équipe des microbiologistes infectiologues, a produit un outil afin de faciliter l'application de ses consignes.

Cet algorithme a pour but de :

- Déterminer les précautions additionnelles à mettre en place selon la condition clinique de l'utilisateur;
- Préciser l'équipement de protection individuelle selon la situation.

Avis intérimaire 27 mars 2020 de l'INSPQ : Covid-19 : Mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : recommandations intérimaires du 27 mars 2020 Version 5.1.

<https://www.inspq.gc.ca/publications/2906-pci-soins-aigus-covid19>

A handwritten signature in cursive script that reads "Catherine Roy".

Catherine Roy
Chef de service en prévention et contrôle des infections

p. j. : Comment je me protège 2.04 dernière version

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger

EN PÉRIODE DE COVID-19 COMMENT JE ME PROTÈGE ?

MON PATIENT AVEC COVID SUSPECT OU CONFIRMÉ PRÉSENTE-T-IL UN CRITÈRE D'ADMISSION AUX SOINS INTENSIFS ?

OUI

**COVID-19
AD PREUVE
DU CONTRAIRE**

ADULTE

- RR \geq 24/minute
- Besoins \geq 4L en O₂ pour SAO₂ > 90%
- TA systolique < 90 mmHg malgré une réanimation liquidienne adéquate
- Détresse respiratoire aiguë
- Cas jugé sévère par le clinicien (ex : altération de l'état de conscience)

ENFANT Toux ou difficultés respiratoires avec au moins un des symptômes suivants:

- Cyanose centrale ou saturation < 90 % à l'air ambiant
- Détresse respiratoire sévère
- Signes de pneumonie avec DEG marquée (incapacité de boire, léthargie, perte de conscience, convulsions, etc.)

**PROTECTION
AÉRIENNE-
CONTACT
+
PROTECTION
OCULAIRE**

SAUF : Niveau de soins établi par md (patient qui n'ira pas aux SI, qui ne veut pas être réanimé ou intubé et qui ne subira pas d'autre IMGA)

NON

PATIENT AVEC COVID-19 (CONFIRMÉ OU SUSPECT) SANS CRITÈRES DE SOINS INTENSIFS:

LE PATIENT A-T-IL BESOIN D'UNE INTERVENTION GÉNÉRANT DES AÉROSOLS (IMGA) ?

IMGA : **Intubation et extubation**, VNI (CPAP et BPAP), Oxygénation via lunette nasale haut débit (Optiflow), ventilation au masque, soins de trachéostomie/tomie, RCR, ANP chez les enfants, bronchoscopie, laryngoscopie, OGD, induction d'expectorations, aspiration des sécrétions des voies respiratoires en circuit ouvert chez un usager intubé ou trachéotomisé, autopsie.

OUI

**PROTECTION AÉRIENNE-CONTACT
+
PROTECTION OCULAIRE**

NON

**PROTECTION
GOUTTELETTE-
CONTACT +
PROTECTION
OCULAIRE**

***Cette gradation des mesures avec critères de soins intensifs permet d'assurer une mise en place graduelle des précautions additionnelles de type aérien qui permettront une protection des travailleurs advenant une détérioration soudaine du patient nécessitant des IMGA d'urgence. (CINQ, 27.03.2020)
***Le choix de protection pour un patient n'est pas statique et peut changer en fonction de l'évolution de l'état du patient